



A R T S
V I S U E L S
ILLUSTRATION
VIE LITTÉRAIRE

APPEL À CANDIDATURES RÉSIDENCES CROISÉES

Période de résidence :
Avril et mai 2026

APPEL À CANDIDATURES RÉSIDENCES CROISÉES

STUTTGART : Arts visuels (y compris film d'animation, bijou)

Période de résidence : avril et mai 2026

Depuis 2005, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg proposent en lien avec plusieurs de leurs villes partenaires étrangères le dispositif des « Résidences croisées » qui vise à favoriser la mobilité et les échanges entre artistes européen·nes. Cette résidence à Stuttgart, ville jumelle de Strasbourg, d'une durée de deux mois consécutifs, a pour but de permettre à l'artiste de réaliser un projet de recherche et de création.

LE PARTENAIRE À STUTTGART : La GEDOK

Structure composée à l'origine de femmes artistes et mécènes, aujourd'hui accessible aux hommes également, possède dans la Hölderlinstrasse à Stuttgart, un centre composé de 22 studios/logements, d'une galerie, d'une salle de concert et d'un studio de danse. La GEDOK offre un espace de création dans lequel les artistes de Stuttgart et d'ailleurs, de toutes les disciplines, ont la possibilité de travailler de façon libre et indépendante. www.gedok-stuttgart.de

CONDITIONS POUR ÊTRE CANDIDAT·E

- résider/travailler ou avoir résidé/travaillé/étudié durant les trois dernières années à Strasbourg ou dans l'une des communes de l'Eurométropole de Strasbourg;
- être engagé·e dans une démarche professionnelle : l'artiste devra fournir une facture conforme avec son numéro de SIRET et son numéro d'inscription MDA ou AGESEA (étudiant·es exclu·es)
- bien parler anglais et/ou allemand;
- s'engager à séjourner pendant deux mois consécutifs dans la ville d'accueil;
- s'engager à se libérer de ses obligations professionnelles pendant la durée du séjour.

L'ARTISTE LAURÉAT·E BÉNÉFICIERA

- d'une allocation forfaitaire mensuelle de résidence d'un montant de 1500 euros TTC dont sera déduit si besoin le précompte des cotisations sociales, versées par la Ville de Strasbourg
- d'un logement;
- d'un atelier ou d'un accès à un lieu de travail.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

- une lettre de motivation (en français et en anglais);
- une note d'intention sur le projet artistique envisagé (en français **et** en anglais)
- un texte de présentation générale du travail de l'artiste (en français **et** en anglais);
- un curriculum vitae (en français);
- un portfolio (en français);
- un RIB complet.

Les dossiers de candidatures sont à adresser uniquement par courriel **jusqu'au 12 octobre 2025** au plus tard aux deux adresses électroniques suivantes:

Direction de la Culture – Département des Arts visuels, Illustration, Livre
Contact : DirectionDeLaCulture-ArtsVisuels@strasbourg.eu

Direction des Relations Européennes, internationales et transfrontalières
Contact : DirectionRelationsEuropeennesEtInternationales@strasbourg.eu

Ville et Eurométropole de Strasbourg
1, parc de l'Etoile
67076 Strasbourg Cedex

Pour plus d'informations sur ce dispositif :

Direction de la Culture – Service du développement culturel et artistique
Département des Arts visuels – Illustration – Vie Littéraire

Tél.: 03 68 98 72 86

Courriel : DirectionDeLaCulture-ArtsVisuels@strasbourg.eu



FICHE PRATIQUE

HÉBERGEMENT

Gemeinschaft der Künstlerinnen und Kunstfreunde e.V.(GEDOK)
Hölderlinstr. 17
70174 Stuttgart
Tél : 0049-711 / 297812
Mail : gedok@gedok-stuttgart.de

Itinéraire depuis la gare centrale

Durée du trajet : 19 mn
Ligne de bus 40 (Russische Kirche)
Ligne de bus 43 (Hölderlinstrasse)
Ligne de tram U4 (Russische Kirche)

ATELIER

Les studios peuvent accueillir un espace d'atelier.

2 bâtiments avec 22 studios individuels.
Une salle de concert, une salle de ballet, une galerie.

Exemple de studios

Les studios sont équipés de plaques de cuisson électriques et d'un micro-ondes.

